



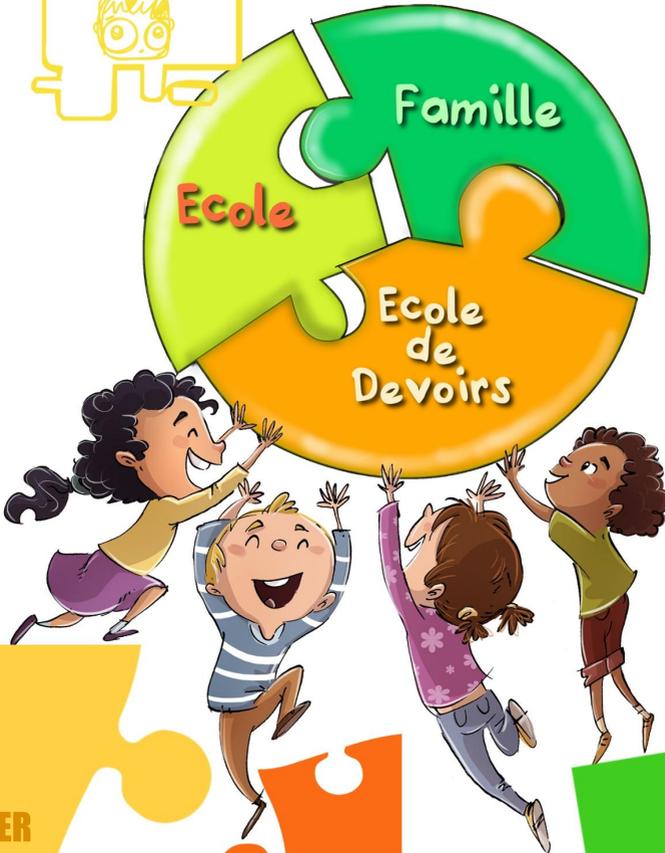
PB-PP | B-71460
BELGIE(N) - BELGIQUE

N°d'agrémentation P401225

Le journal des Ecoles de Devoirs

Trimestriel n°47 - Mai - Juin - Juil. 2018

LA FILOCHE



DOSSIER

Favoriser le lien EDD - Ecole - Famille

Mais aussi...

- ✚ Que se passe-t-il du côté des APE ?
- ✚ RGPD : et si on faisait le point ?
- ✚ LIÈGE : 2 EDD PRIMÉES

Bureau de dépôt : 4430 ANS MONFORT
N°d'agrémentation P401225
Editeur responsable : Stéphanie Demoulin
FFEDD - Place St Christophe, 8 4000 Liège

n°47

Mai - Juin - Juillet 2018



DOSSIER

pp :13-33

Favoriser le lien EDD - Ecole - Famille

ACTUALITÉ

- 4 - Que se passe-t-il du côté des APE ?
- 6 - Les grandes lignes du droit des sociétés et l'impact sur les ASBL

FOCUS

- 8 - RGPD ? Et si on faisait le point ?

ECHOS DES REGIONALES

- 11 - LIEGE : Festival du film sauvage ; deux EDD primées

ZOOM SUR LES EDD

- 34 - Défis relevés à l'EDD "Des racines et des ailes!"

LA BOÎTE À OUTILS

- 37 - IMAMO

A EPINGLER

- 39 - Eveiller la curiosité des enfants et les sensibiliser à la beauté de la Nature

LE COMITÉ DE RÉDACTION

Marie-Hélène André (AEDL - FFEDD)
Sarah Crickboom (FFEDD)
Prescilla Debecq (CEDDH)
Serge Deflandre (CEDDBW)
Amélie Deflorenne (CEDDBW)
Stéphanie Demoulin (FFEDD)
Christian Dengis (AEDL)
Nathaniel Dessart (FFEDD)
Christine Gilain (CEDDBW)
Charles Hutlet (CEDD NAM/LUX)
Nancy Jacques (EDD Oasis Familiale)
Lara Jochems (AEDL)
Véronique Marissal (CEDD BXL)
Fabienne Pauwels (FFEDD)
Isabelle Peeters (EDD CAR)
Marie-Pierre Smet (FFEDD)
Brigitte Spineux (CEDD BXL)
Delphine Vanderlinden (CEDDH)

ILLUSTRATIONS

Fotolia.com
Contribution des auteurs

GRAPHISME - MISE EN PAGE

Nathaniel Dessart
Cette revue a été réalisée avec des logiciels libres.

RESPONSABLE

Fédération Francophone des Ecoles de Devoirs

Place Saint Christophe 8
4000 Liège
Tel : 04/222.99.38 - Fax: 04/222.16.69
Email : info@ffedd.be
www.ecolesdedevoirs.be
N° de compte : BE45 5230 8017 1989
(BIC: TRIOBEBB)
N° d'entreprise : 431007028

Pour toute reproduction d'articles, d'extrait d'articles ou d'illustrations, merci de demander une autorisation préalable auprès de la FFEDD. Le contenu des articles n'engage que leurs auteurs.

**Avec le soutien de la Fédération
Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie**



Edito



Une nouvelle année scolaire se clôture sur ce mois de juin où tombent, telle les dernières semaines avant l'échéance pour la déclaration fiscale... les examens de fin d'année : on sait qu'on n'y coupera pas, mais tout de même, on s'en passerait bien !

Pendant, courage au régiment d'enfants, de parents et d'animateurs en Ecoles de Devoirs ! Tout cela annonce aussi, bientôt... les vacances !

Bon, on le sait, "vacances" ne signifie pas d'office farniente pour les EDD. Ainsi que nous vous l'avions rappelé dans *La Filoche* n°43¹, à grand renfort de très beaux témoignages de terrain, les congés sont, pour certaines EDD, le début d'une nouvelle aventure où devoirs et révisions ne s'imposent plus en maîtres sur le temps passé avec les enfants. Pour les coordinateurs.trices, c'est aussi le moment pour préparer les dossiers de la rentrée. Et puis, c'est peut être également l'occasion de faire le point en équipe sur les projets, voire de puiser quelques idées pour améliorer le quotidien entre collègues et, surtout, avec les enfants. Et c'est là que votre indispensable périodique entre en jeu en vous susurrant quelques éléments de réflexion et des suggestions récoltées au coeur même d'autres EDD.

Et ce mois-ci, notre dossier aborde un sujet qui alimente bien souvent les débats lors des échanges avec les animateurs : le travail en collaboration entre **EDD, Ecole et famille**. Bien sûr, nous le constatons tous les jours, la communication n'est pas toujours simple, chacun faisant face à ses missions, ses obligations et sa routine. Pourtant, avec nos spécificités, nous pouvons toujours nous adapter pour améliorer les relations, les échanges et atteindre notre objectif commun, à savoir, l'épanouissement global de l'enfant. Des solutions émergent et celles-ci peuvent se mettre en place à l'initiative d'Ecoles de Devoirs, comme vous le verrez dans les quelques reportages présentés dans ce dossier.

En cette fin d'année académique, nous faisons également face à de nombreuses questions au point de vue législatif, financier et juridique. De la mise en place du RGPD, en passant par le bouleversement au niveau des APE, mais également la réforme des ASBL, nous nous devons de vous faire un petit retour sur ces grands sujets qui animent les nombreuses réunions à caractère plus politique auxquelles la FFEDD participe afin de répondre à sa mission de représentation, de défense et de soutien du secteur des EDD.

Et enfin, pour clôturer ce numéro, petit zoom sur les actions culturelles et ludiques d'une EDD de Philippeville ; sur deux EDD primées pour leur film en "stop motion" réalisés par les enfants, ainsi que sur un jeu entièrement réalisé par une animatrice, dans le cadre de son parcours pour l'option du brevet d'animateur en EDD.

Bref, encore plein de belles initiatives que nous glissons entre vos mains... et que nous vous laissons découvrir sans plus attendre !

Bonne lecture... et d'ores et déjà, rendez-vous dès fin août pour découvrir le programme de la rentrée !

Nathaniel Dessart, FFEDD
Pour le comité de rédaction de La Filoche.



Que se passe-t-il du côté des APE ?

Un avant-projet de décret modificatif de la législation APE a été présenté et approuvé en 1ère lecture du Gouvernement wallon du 29 mars 2018. Mais que retrouve-t-on concrètement dans ce dernier ? Doit-on avoir peur pour la survie de nos emplois APE, de nos associations ? Nous allons, dans cet article, vous présenter succinctement cet avant-projet et les zones floues qui perdurent.

| Stéphanie Demoulin, coordinatrice FFEDD

Les objectifs de la réforme

Les objectifs poursuivis par le Gouvernement wallon dans la mise en oeuvre de la réforme APE sont :

- Une maîtrise budgétaire
- La simplification en réduisant les formalités
- L'équité et l'efficacité
- Un contrôle renforcé
- Organiser la transparence
- Renforcer la dynamique d'insertion des publics les plus éloignés du marché de l'emploi

Que prévoit la réforme ?

La réforme prévoit une période transitoire du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2020 et l'abrogation du dispositif APE au 31 décembre 2020. En effet, à partir du 01 janvier 2021, les emplois et les budgets APE seront transférés dans les compétences des ministres de tutelle.

Concrètement, comment cela va-t-il se passer ?

1. Pour la période transitoire

Durant la période transitoire, à savoir du 01



janvier 2019 au 31 décembre 2020, la réglementation actuelle sera profondément modifiée :

► Une forfaitarisation du subside

Nous ne recevrons plus un subside sous forme de points APE par travailleur, mais un subside forfaitaire qui reprendra les points APE octroyés et les réductions ONSS. Les années de référence pour le calcul du forfait sont 2015 et 2016.

► Une forfaitarisation du subside Fin des octrois, extensions et cessions de postes APE

► Les autres changements au niveau des subsides durant la période transitoire

- Récupération des fonds de roulement
- Récupération des indus
- Suppression des crédits d'ancienneté
- Cotisations sociales pleines sauf réductions structurelles
- Plus d'indexation



► Les conditions d'octrois des APE

- La plupart des conditions actuelles sont maintenues, telles que :
 - ➔ avoir son siège principal d'activité et une unité d'établissement en RW
 - ➔ respect des obligations légales...
 - ➔ ne pas avoir de dettes envers l'Etat...
 - ➔ autorisations, matériel et locaux nécessaires...
 - ➔ ...
- Suppression du contrat minimum à mi-temps, ce qui va permettre plus de souplesse pour compléter les horaires
- Pour le remplacement des travailleurs, les seules conditions sont :
 - ➔ être inscrit comme demandeur d'emploi inoccupé (plus de durée, de points, ...)
 - ➔ ne pas avoir été lié par un CDI avec l'employeur dans les 12 mois qui précèdent (à temps partiel ou pas)
- Il n'y a donc plus de passeports APE

► Respect d'un nouveau VGE

Pendant la période transitoire, il faudra garantir le maintien du volume global de l'emploi.

Il ne sera pas accepté de réduction de plus de 10% des ETP par an.

► Liquidation trimestrielle

La liquidation du subside ne sera plus mensuelle mais trimestrielle sur base de déclarations trimestrielles.

2. A partir du 01 janvier 2021

A la fin de la période transitoire, le Décret APE sera abrogé et tous les emplois seront

transférés dans les compétences des ministres de tutelle. Les budgets leur seront dévolus. Tout cela devra être réglé par un accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté française.

Toutes les associations ont été identifiées comme relevant de telle ou telle compétence. L'UNIPSO¹ demande à ce que l'on puisse rapidement connaître ce classement afin que les associations puissent avoir, éventuellement, le temps de contester cette classification.

A ce jour, nous ne pouvons pas dire ce qui se passera après la période transitoire car ce sont les ministres de tutelle qui doivent définir la réglementation relative à ces emplois et comment ceux-ci seront subventionnés.

La principale revendication de l'UNIPSO est de dire que 2 ans, avec une année électorale, c'est peu pour permettre à la soixantaine de ministres concernés de réglementer cette nouvelle compétence et de le faire en négociant avec tous les acteurs.

Enfin...

Il faut prendre avec précaution tout ce qui vient d'être dit, car de nombreux éléments peuvent encore être modifiés.

En effet, les consultations des représentants des employeurs se font maintenant et des négociations sont en cours. Il est donc difficile, à ce stade des travaux, de dire avec certitude quel sera l'avenir des emplois APE.

Dès que nous aurons plus de certitudes, nous reviendrons vers vous.

1. Il s'agit de la Confédération intersectorielle des employeurs du secteur à profit social (non-marchand) en wallonie et en Fédération wallonie - Bruxelles.

Les grandes lignes du droit des sociétés et l'impact sur les ASBL

Le 15 mai 2018, l'Association des Centres Culturels de la Communauté française de Belgique, la Fédération Pluraliste des Centres d'Expression et de Créativité, Musées et Société en Wallonie et l'Association des archivistes francophones de Belgique ont organisé une matinée de réflexion « La réforme des ASBL ? » afin de faire le point sur la réforme du code des sociétés et l'impact sur les ASBL. Ce fut l'occasion d'entendre divers experts de la question et le représentant du Gouvernement fédéral, Georges-Louis Bouchez, qui ont pu nous présenter la réforme et les craintes à avoir pour le secteur. Voici ce qu'il faut en retenir.

| Stéphanie Demoulin, coordinatrice FFEDD

Les objectifs de la réforme

La réforme a pour objectif de rendre les sociétés et les associations « plus modernes, plus simples et plus cohérentes ». Le Gouvernement espère par-là rendre les instruments juridiques plus efficaces et la Belgique « plus attractive en matière d'investissements ».

Comment se fera la réforme ?

La réforme s'articule en 3 phases :

1. La réforme des règles relatives à l'insolvabilité
2. La réforme de la notion d'entreprise et la création du tribunal des entreprises
3. La codification des règles relatives aux sociétés et aux associations

Comment cela va-t-il se passer ?

1. Phase 1 : L'insolvabilité

Le texte relatif à l'insolvabilité des entreprises a été voté le 11 août 2017 et est entré en vigueur le 1er mai 2018.

Cette loi rend applicable aux ASBL les

dispositions de l'insolvabilité qui étaient jusqu'alors propres aux sociétés commerciales. Les ASBL auront désormais la possibilité de tomber en faillite et se verront appliquer les règles de la réorganisation judiciaire.

2. Phase 2 : réforme de la notion d'entreprise et création du tribunal des entreprises

L'entrée en vigueur de la loi est prévue pour, au plus tard, le 1er novembre 2018.

Cette loi intègre une nouvelle définition de l'entreprise. Changement important car depuis le 1er mai 2018, les ASBL sont considérées comme des « entreprises ».

Cette loi précise les formalités que les entreprises devront respecter, telles que la publication au Moniteur belge, les obligations comptables, etc.

Nouvelles obligations pour les ASBL qui en découlent :

- Obligation de s'inscrire à la Banque Carrefour des Entreprises (inscription en ligne). Plus de dépôt des listes des administrateurs au Moniteur, mais à la Banque Carrefour. Le dépôt sera gratuit.
- Mise en place du Tribunal de l'entreprise qui remplace le Tribunal du Commerce. Dans ce



nouveau tribunal, il y aura des juges consulaires. Ce sont des juges qui sont des acteurs de terrain et pourront apporter leurs connaissances pratiques pour éclairer les décisions à prendre.

3. Phase 3 : codification des règles relatives aux sociétés et aux associations

Cette phase est toujours en cours.

Il s'agit de créer un code des sociétés qui remplacera le code des sociétés existant, mais aussi la loi du 27 juin 1921 sur les ASBL.

L'une des principales modifications est la **nouvelle définition de l'association** :

« Une association est constituée par une convention entre deux ou plusieurs personnes, dénommées membres. Elle poursuit un but désintéressé dans le cadre de l'exercice d'une ou plusieurs activités déterminées qui constituent son objet. Elle ne peut distribuer ni procurer directement ou indirectement un quelconque avantage patrimonial à ses fondateurs, ses membres, ses administrateurs ni à toute autre personne sauf dans le but désintéressé déterminé par les statuts.

Toute opération violant cette interdiction est nulle ».

Ce qui différencie donc maintenant les associations par rapport aux sociétés est « le fait qu'elles ne peuvent pas procurer d'avantages matériels à leurs membres ou dirigeants. ».

Les ASBL pourront donc poursuivre, même à titre principal, des activités de nature commerciale en vue de se procurer les ressources nécessaires à la réalisation de leur but.

C'est donc un grand changement dans la vision des ASBL.

De plus, il est également prévu de pouvoir créer une ASBL avec 2 membres. Le CA et l'AG pourraient donc être composés des mêmes personnes, ce qui n'est pas cohérent avec un objectif de bonne gouvernance.

Les enjeux pour les associations

- Crainte de « disparition » de l'association. En effet, une association est-elle une entreprise comme une autre? La réforme va-t-elle accélérer la marchandisation du secteur?
- Quel impact sur les subsides?
- Quel impact en matière de fiscalité? Nous ne serons plus soumis à l'impôt des personnes morales mais à l'ISOC¹. Cela ne changera-t-il pas l'imposition des associations? Personne ne sait le dire actuellement.
- La loi prévoit de renforcer la responsabilité des administrateurs et de professionnaliser les associations.

La volonté est qu'il y ait une évolution de la gestion des associations et plus de compétences des administrateurs, ce qui va nécessiter, pour les petites associations volontaires, un accompagnement accru des Fédérations.

Concrètement...

A ce jour, il y a encore des zones d'ombre qu'il faudra clarifier.

C'est pourquoi le Gouvernement prévoit une période transitoire. En effet, la législation serait applicable aux associations actuelles au 01/01/2020, mais nous aurons jusqu'au 01/01/2024 pour adapter nos statuts.

Le challenge va donc être, pour la Fédération et les Coordinations, d'acquérir des connaissances sur ces nouvelles règles et de pouvoir vous informer suffisamment dans des délais relativement courts.

1. ISOC : Impôt des Sociétés



RGPD ?¹

Et si on faisait le point ?

Que vise ce règlement ?

L'objectif de ce règlement est de protéger les données personnelles des citoyens européens et également de réglementer le transfert des données en dehors de l'Union européenne.

Le RGPD vise trois objectifs :

- L'uniformisation européenne de la réglementation sur la protection des données ;
- La responsabilisation des entreprises ;
- Le renforcement du droit des personnes.

Qui est concerné par le RGPD ?

Toutes les structures qui traitent des données à caractère personnel sont concernées par cette nouvelle réglementation.

Peu importe la taille de la structure ou de son secteur d'activité.

Les Ecoles de Devoirs doivent donc se conformer au RGPD.

Que signifie « Donnée à caractère personnel » ?

Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable². Par exemples : nom et prénom, adresse, lieu et date de naissance, numéro de registre national, ...

Que signifie « Traiter les données » ?

Le traitement est défini comme toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou





FOCUS

non à l'aide de procédés automatisés et appliqués à des données ou des ensembles de données à caractère personnel.

Par exemples : collecte, enregistrement, organisation, structuration, conservation, adaptation, modification, extraction, consultation, utilisation, communication par transmission, diffusion, mise à disposition, rapprochement ou interconnexion, limitation, effacement ou destruction.

Comment vous conformer ?

En tant qu'employeur, vous avez la casquette de **responsable du traitement**.

1. Cartographier vos traitements de données personnelles

Pour effectuer cet état des lieux, il faut mener une réflexion générale sur l'ensemble des données personnelles traitées nécessaires pour chacune de vos activités (exemples : données des enfants, gestion du personnel, recrutement...).

Cette étape est importante pour mettre en place votre plan d'actions.

2. Prioriser les actions à mener

► Registre des données

Sur base de l'inventaire que vous avez effectué, vous devez constituer un **registre de vos traitements de données**³. Pour ce faire, nous vous proposons d'utiliser le modèle présenté par la CNIL.

La CNIL propose une méthode pour la mise en place du registre sur base de 6 questions. Pour chaque traitement de données opéré, le registre devra contenir les informations spécifiques suivantes :

- **Qui s'en occupe ?** Identifiez le responsable de traitement.
- **Quoi ?** Identifiez les catégories de données traitées.
- **Pourquoi ?** Indiquez la ou les finalités pour lesquelles vous collectez ou traitez ces données. Autrement dit, les raisons et objectifs.
- **Où ?** Déterminez le lieu où les données sont conservées. Indiquez dans quels pays les données sont éventuellement transférées.
- **Jusqu'à quand ?** Indiquez, pour chaque catégorie de données, le délai de conservation
- **Comment ?** Quelles mesures de sécurité sont mises en œuvre pour minimiser les risques d'accès non autorisés aux données et donc d'impact sur la vie privée des personnes concernées ?

Le registre va permettre d'avoir une vision globale sur l'ensemble de vos traitements. Il permet également de vous interroger sur le besoin réel de traiter les données par votre EDD. Cela permet de renforcer votre politique de protection des données en vous demandant si :

- les données traitées sont-elles nécessaires à vos activités ?
- les accès aux données sont-ils limités aux seules personnes habilitées ?
- la conservation des données est-elle bien limitée ?

► Communication

Vous devez informer les personnes concernées des traitements de données à caractère personnel. Pour ce faire, chaque fois que vous collectez des données personnelles (par exemple, les données médicales des enfants),

3. La tenue du registre est obligatoire pour les entreprises de 250 employés ou plus, et pour les plus petites entreprises qui traitent régulièrement des données ou qui traitent des données sensibles. En école de devoirs, nous pouvons être amené à traiter des données sensibles.



vous devez préciser, sur le support utilisé (formulaire, fiche, questionnaire...), un ensemble de mentions d'information :

- la ou les finalité(s) du traitement ;
- la personne gérant l'accès aux données et les modalités d'exercice des droits des personnes concernées ;
- le temps de conservation de ces données ;
- les destinataire(s) des données.

Cette information doit être claire et compréhensible pour tout un chacun.

Il est important d'obtenir le **consentement** de la personne concernée. En cas de traitement de données d'enfant mineur, il y a lieu d'obtenir l'accord du/des parent(s) ou du/des tuteur(s) pour le traitement.

► Droit des personnes concernées

Vous devez mettre en place l'ensemble des procédures internes pour consacrer les droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, à la portabilité et à la limitation de ces données.

Il y a lieu de vérifier si les procédures actuelles dans votre structure prévoient tous les droits que la personne concernée peut invoquer. Dans la négative, vous devez déterminer les modalités d'exercice de ces droits (comment faire, qui se charge des demandes, quelles procédures suivre).

► Politique interne de protection des données

De manière générale, il faut établir un ensemble de règles contraignantes, d'outils et de bonnes pratiques en matière de protection des données. Cela peut être réalisé par le biais d'un code de conduite.

La politique doit traduire les principes de protection des données à savoir :

- les données doivent être traitées loyalement et licitement ;
- elles peuvent être collectées uniquement pour

des finalités limitées et explicites ;

- les données collectées doivent être adéquates, pertinentes et non excessives au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ;
- elles doivent être exactes et, si nécessaire, mises à jour ;
- elles doivent être conservées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire ;
- elles doivent être traitées conformément aux droits de la personne concernée ;
- elles doivent être conservées de manière sécurisée ;
- elles ne peuvent pas être transférées à des tierces parties sans précautions adéquates.

► Sécuriser les données

Il y a lieu de prévoir les mesures nécessaires pour garantir au mieux la sécurité des données.

A quoi faut-il penser ?

- Antivirus à jour ;
- Utilisation de mots de passe et login ;
- Mise à jour régulière des systèmes informatiques ;
- Bâtiment et bureaux sécurisés ;
- Garantir la sécurité des données transmises ;
- Restreindre les accès (wifi, Dropbox, Google drive)
- Sécuriser l'accès aux équipements de réseau ;
- Règles d'utilisation disques durs, clés USB,...

► Prévoir les procédures de fuites des données

Il y a lieu de prévoir les procédures adéquates pour détecter, rapporter et analyser des fuites de données à caractère personnel.

Il faut prévoir le document pour informer d'une faille de sécurité. Ce document (notification de fuites) doit être rédigé dans un langage clair et simple.



Festival du film sauvage : deux Ecoles de Devoirs primées.

Durant l'année 2017-2018, les enfants de six Ecoles de Devoirs liégeoises ont réalisé des vidéos ou des films d'animation avec la technique du « stop motion » en collaboration avec l'asbl « Atelier Graffiti » et le Centre multimédia Don Bosco. | Par Marie-Hélène André.

A l'origine, un partenariat avec les bibliothèques

La Province de Liège et la bibliothèque des Chiroux nous ont proposé de participer à « La Fabrique de mots », un week end festif sur le site de Bavière à Liège, où se concrétisent de nombreux projets autour de la thématique du livre, de l'expression et de la créativité autour des mots. Les 16 et 17 mars 2018, des adultes, des jeunes et des enfants de tous horizons sont venus présenter leur travail d'expression (slam, rap, lectures théâtralisées, films, œuvres plastiques...), fruit de plusieurs mois d'ateliers préalables.

Des mots à l'image

Christine Decamps, bibliothécaire des Chiroux, a d'abord animé des ateliers lecture et écriture dans les Ecoles de Devoirs à partir des livres à l'origine du projet : *La Grande Fabrique de Mots*, album jeunesse d'Agnès de Lestrade et *La Fabrique des mots*, roman d'Erik Orsenna. De là, les enfants ont inventé des histoires.

Durant trois mercredis après-midi, place à l'image, avec le soutien des animateurs du Centre Multimedia Don Bosco et de l'Atelier Graffiti. A partir de leurs histoires, les enfants ont réalisé un story board. Ils ont ensuite découvert la technique du stop motion : créer l'illusion du mouvement à partir de photographies d'objets, un peu comme un dessin animé. Ils ont imaginé et construit les

décor, les personnages. Au final, cinq films d'animation « stop motion » et une petite vidéo entièrement réalisés par les enfants ont vu le jour. Toutes ces productions ont été sélectionnées pour le *Festival du film sauvage*.

Deuxième prix pour « Glaglamour » de l'EDD du CFEF d'Herstal

Quelle belle surprise pour les enfants de l'EDD d'Herstal qui ont remporté le deuxième prix



avec leur superbe petit film « Glaglamour ». Sélectionné parmi une cinquantaine de films, il a été réalisé par les animateurs du Centre Multimedia Don Bosco.

« Dans une galaxie lointaine, sur la planète Glaglatosphère, à mille lieux de notre système solaire, vivait Glagla, un petit bonhomme de glace sympa. Ainsi que Mademoiselle Glagla, une belle jeune femme à l'allure glaciale... ». Suspense insoutenable, que va-t-il arriver à nos deux héros ?

N'hésitez pas à vous rendre, soit sur le profil facebook du festival:

► www.facebook.com/FestivalduFilmSauvage soit sur :

► www.youtube.com/watch?v=qvZaWY4MS8E

pour visionner ce superbe petit film.

Le film d'animation « Au feu », réalisé par Thomas Vermeire de l'asbl « Atelier Graffiti » à l'Ecole de Devoirs *Les Sarments de Droixhe* (Liège) faisait également partie des 10 meilleurs films sélectionnés : un « stop motion » réalisé entièrement à partir de personnages et de décors « Playmobil » et de divers matériaux de récupération.

En famille sur le site de Bavière

Le samedi 17 mars, les enfants, les familles et les animateurs en EDD se sont retrouvés pour une journée festive, particulièrement riche en ateliers de toutes sortes. Malgré le froid glacial (venu de la planète Glagla ?), beaucoup ont participé au jeu de piste depuis la bibliothèque des Chiroux jusqu'au site de Bavière, bénéficiant des spectacles de comédiens de rue tout au long du trajet,

sans oublier les pauses au chocolat chaud, bien méritées, dans les bibliothèques ou les associations.

Visionner ensuite les films sélectionnés dans le camion cinéma, écouter des lectures et des contes, jouer avec les jeux géants, participer avec les parents aux animations pour imaginer le quartier de Bavière dans le futur, créer des personnages et des histoires dans les ateliers « cinéma », petits et grands étaient enthousiastes et se réjouissent déjà de participer à l'édition 2019 !

Un projet festif et culturel, ouvert à tous, sans frontières.

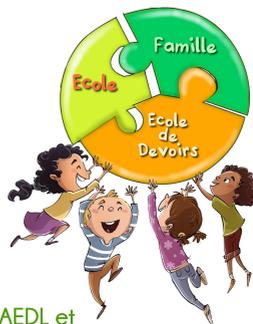
Ce beau projet a permis de belles rencontres. Des associations ont travaillé ensemble. Des familles, parfois éloignées, du monde culturel étaient présentes au rendez-vous et se sont senties accueillies. Des enfants et des jeunes de tous horizons se sont retrouvés. Et pour les Ecoles de Devoirs, ce fut une belle occasion de faire vivre leurs quatre missions : apprentissage, émancipation, ouverture culturelle et citoyenneté !

Bravo aux Ecoles de Devoirs qui ont participé au projet : les EDD du CFEF d'Herstal et de Belle Fleur, Les Sarments et la Maison Carrefour de Droixhe, la Tchicass d'Outremeuse et Latitude Jeunes de Chênée.



Favoriser le lien EDD - Ecole - Famille une base essentielle du travail en EDD

Le lien est la base de tout travail social. En effet, sans celui-ci, il est illusoire d'espérer « rencontrer l'autre » et encore moins de collaborer ensemble. La qualité de ce « lien » repose en grande partie sur la capacité mutuelle de chacun à établir une relation basée sur la confiance et sur la communication. Une relation « sécurisée » où chacun pourra s'exprimer sans être jugé.



Dossier co-écrit par Lara Jochems, animatrice/formatrice à l'AEDL et Marie-Hélène André, chargée de projets FFEDD et animatrice/formatrice à l'AEDL

Le trinôme EDD – Familles – Ecoles : 4 axes de travail

La collaboration entre les Ecoles de Devoirs, les familles et les écoles est essentielle puisque nous sommes tous partenaires autour de l'Enfant. Celle-ci passe par différentes étapes et, notamment, la redéfinition d'un langage commun entre les différents intervenants. La clé étant d'être partenaires, chacun avec sa spécificité pour viser, ensemble, l'épanouissement global de l'Enfant.

Il n'est pas toujours simple d'« entrer en communication » les uns avec les autres, de par l'asymétrie des réalités de chacun. Le monde public de l'enseignement, par exemple, recherche davantage l'intérêt collectif tandis que celui, privé, des familles est en quête des intérêts individuels. L'EDD quant à elle, se situe souvent entre les deux. Pourtant ces trois systèmes, qui gravitent autour des enfants, forment un trinôme qui se doit de fonctionner en complémentarité pour le bien-être de son centre.

Renforcer le trinôme EDD – Familles – Ecoles est une des activités les plus ardues pour une Ecole de Devoirs. En effet, celle-ci demande une vraie mise en projet autour de ce concept et donc une démarche « pro-active » autour de 4 axes de travail spécifiques :

- ▶ ACCUEILLIR
- ▶ SE CONNAÎTRE
- ▶ COMMUNIQUER
- ▶ ÊTRE PARTENAIRES.

L'AEDL a réalisé, il y a quelques années, en collaboration avec l'Institut de Recherche, Formation et Actions sur les Migrations (IRFAM), un « guide des bonnes pratiques sur les relations entre Ecoles de Devoirs, Familles et Ecoles ». Ces différents axes y sont largement détaillés et illustrés¹.

ACCUEILLIR

L'accueil est le premier territoire de rencontre. Une des conditions primordiales pour entretenir de bonnes relations avec les parents et les acteurs de l'Ecole se situe dans la manière dont ils sont accueillis et se sentent les bienvenus sur le territoire de l'EDD.

QUELQUES QUESTIONS À SE POSER :

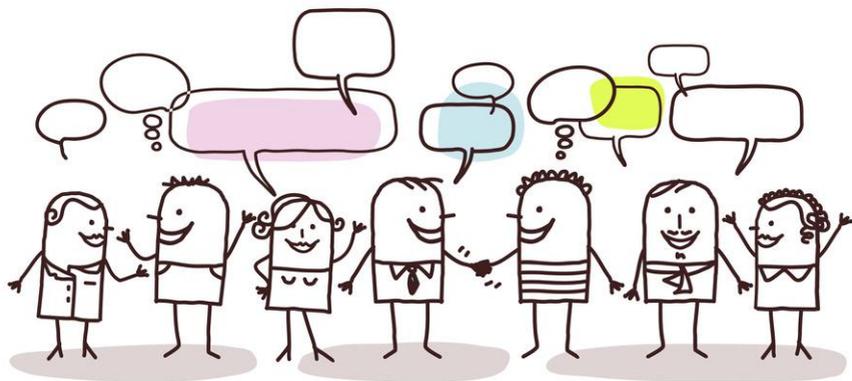
- Y a-t-il un territoire d'accueil pour les familles et les acteurs de l'Ecole ?
- Sommes-nous disponibles pour accueillir les familles et les acteurs de l'Ecole (quand, qui...)?
- Comment ce territoire d'accueil (s'il existe) est-il aménagé, renseigné,... ?
- Qu'en est-il de nos attitudes verbales et non verbales quand nous rencontrons les familles et les acteurs de l'Ecole ?

Un territoire d'accueil aménagé

Exemple à l'EDD de l'ASBL Sainte Walburge

L'ASBL Sainte Walburge est une maison de quartier sur les hauteurs de Liège. Elle développe un projet Ecole de Devoirs depuis plus de 30 ans. Cette association mène également d'autres actions, sociales et formatives, qui permettent d'apporter une réponse multidirectionnelle en ce qui concerne l'aide aux plus démunis.

L'ASBL s'est mise en projet sur le lien avec les familles il y a 12 ans déjà, au terme d'une formation organisée par l'AEDL et l'IRFAM sur cette thématique. L'équipe éducative a pris la décision de mener, en interne, un projet de « recherche - formation - action », a continué à se



former et a ensuite choisi de se faire coacher. La mission du projet était de valoriser les compétences des parents, de les conforter dans leur rôle, de se placer en partenaires et de créer des liens basés sur le respect et la coopération. Suite à cette démarche, un gros processus de changement a débuté par la création d'un véritable territoire d'accueil : l'espace disponible et accessible aux parents a été complètement réorganisé. Les locaux ont été restaurés et embellis avec la collaboration des familles pendant des périodes de vacances. L'espace cuisine a été aménagé afin que celui-ci constitue un endroit agréable où parents et professionnels peuvent trouver place. Un thermos de café « grand volume », disponible à tous, y a également été installé

pour plus de convivialité. Depuis lors, les parents savent qu'ils peuvent pousser la porte de l'ASBL et venir s'asseoir pour discuter, échanger ou simplement venir se poser quelques minutes.

S'en sont suivis, et se poursuivent toujours, de nombreuses actions et aménagements : mise en projet autour de la communication verbale et non verbale, de l'identité de chacun, de camps en familles à la mer, d'excursions parents-enfants, de journées portes-ouvertes,... Parents et professionnels, ensemble, sont partenaires autour de l'Enfant.



SE CONNAÎTRE

Se connaître implique un double mouvement, celui de se faire connaître et celui de connaître. Se faire connaître en tant que « personne » et « équipe » au sein d'une EDD ne fait souvent pas partie d'une stratégie, contrairement aux informations « froides » telles que : les règles, le fonctionnement, les modalités des activités, ... Une bonne connaissance mutuelle est nécessaire pour créer les liens de confiance nécessaires à un partenariat constructif. Celle-ci permet d'aller au-delà des préjugés et stéréotypes que nous avons tous au contact de « l'autre », et de reconnaître les compétences de chacun.

QUELQUES QUESTIONS À SE POSER :

- Se connaît-on entre nous ? Connaît-on nos ressemblances et nos différences, au niveau pédagogique par exemple ?
- Familles : que connaît-on des familles, de leur culture, de leurs valeurs, de leurs attentes vis à vis de leurs enfants ? Et inversement, que connaissent les familles de l'Ecole de Devoirs, du personnel, des valeurs, du fonctionnement, ... ?
- Ecole : que connaît-on des codes de l'Ecole ? Que connaît l'Ecole des missions et du fonctionnement de l'EDD ?
- Comment la connaissance mutuelle est-elle travaillée ?

Le lien avec les écoles

Exemple à l'EDD de l'ASBL La Page à Verviers

Depuis quelques années, à la fin du mois d'octobre, une rencontre avec les instituteurs, directeurs, agents PMS qui travaillent avec les enfants accueillis dans cette Ecole de Devoirs, est organisée. Les différents intervenants sont invités par l'association à partager un buffet "petits pains garnis" et boissons. Lors de cette rencontre, un montage photos tourne en boucle sur l'écran TV, différents panneaux informent sur les activités extra-devoirs de l'EDD (tout-petits, jouons en famille, cours alpha Fle pour adultes,...), des missions des EDD et des lois relatives aux devoirs à domicile.

Les objectifs de cette rencontre sont :

- communiquer, faire connaissance ;
- se rencontrer, échanger, renvoyer une autre image de l'enfant ;
- connaître les attentes au niveau des devoirs ;
- informer sur le fonctionnement de l'EDD, sur ses objectifs ;
- faire visiter les locaux pour ceux qui le souhaitent.

Le même jour, les parents sont conviés à 14h. Ainsi, l'équipe éducative de La Page peut leur transmettre les différentes informations partagées lors de la rencontre avec les enseignants de leurs enfants.

Une seconde rencontre avec les enseignants est prévue au printemps pour discuter de certains enfants.

D'autres choses sont encore mises en place pour créer du lien avec le monde de l'École:

- en début d'année scolaire, tous les directeurs reçoivent un courrier destiné à informer le corps enseignant des enfants qui font partie de l'EDD La Page.
- les enseignants et les animateurs communiquent par le biais du journal de classe, par téléphone, mails....
- les animateurs de l'EDD prennent des rendez-vous pendant l'année scolaire et se rendent à l'école.
- durant les vacances d'été, l'association s'occupe du potager d'une des écoles du quartier
- les animateurs de l'EDD sont présents, le plus souvent possible, aux fêtes organisées par les écoles.

Mieux se connaître et communiquer avec les familles

L'EDD Graines de Génie à Seraing

Françoise Janssen, coordinatrice de l'EDD Graines de Génie à Seraing, a mis en place, depuis 2014, de nombreux projets pour mieux communiquer avec les parents. L'EDD se trouve dans le quartier multiculturel du Pairay à Seraing. Ces projets renforcent la (re)connaissance mutuelle, permettent de mieux communiquer, de mieux se comprendre, pour le plus grand bien des enfants.

Des matinées de rencontres sont ainsi organisées une fois par mois pour les parents, essentiellement des mamans. Ceux-ci échangent avec Françoise et un intervenant extérieur sur des sujets qui les préoccupent en lien avec l'éducation des enfants. Le

programme est élaboré en concertation avec les parents. Savoir dire non, gérer les peurs de mes enfants, la discipline positive, les conflits entre les enfants, autant de thématiques abordées, d'échanges de points de vue.

D'autre part, des actions sont organisées par Françoise pour renforcer les liens entre les parents et les enfants, mais également pour les accompagner vers une ouverture au monde extérieur. Après-midi jeux ou bricolages, visites d'expositions, une grande excursion par an... Cela permet, pour les enfants comme pour les parents, de sortir du quotidien, du quartier, de la communauté pour découvrir autre chose, se cultiver, se changer les idées, prendre un moment agréable tous ensemble. Passer une journée à la mer, visiter l'exposition Dali, découvrir la bibliothèque et une exposition sur Mario Ramos, s'amuser au labyrinthe de Barvaux... tout cela a été rendu possible grâce au travail de Françoise. Petit à petit, cela a permis également aux parents de s'investir dans les projets de l'École de Devoirs, comme la participation à la grande parade Féerie Fieris pour laquelle les mamans ont réalisé les costumes. Les barrières tombent peu à peu, notamment celle de la langue.



COMMUNIQUER

Pour se comprendre, il faut « bien communiquer ». De nombreux obstacles peuvent venir entraver la compréhension mutuelle : les différences de langues, de cultures, de codes verbaux et non verbaux, les préjugés et les stéréotypes, l'état affectif, l'environnement,... En outre, écouter l'autre est un exercice difficile, surtout si celui-ci est différent de nous ou si la communication se passe dans un climat tendu.

Prendre en considération la communication interculturelle dans le secteur des Ecoles de Devoirs semble une évidence (comme dans bien d'autres lieux d'ailleurs).

QUELQUES QUESTIONS À SE POSER :

- Comment se passe la communication et quels moyens sont utilisés ?
- Quelle communication voulons-nous ?



La communication interculturelle

Le cadre théorique de la communication interculturelle proposée par Cohen-Emerique suppose trois phases :

Se décentrer, se connaître, se questionner soi-même ; être conscient de son système de référence, de ses valeurs et croyances

La décentration permet de porter un regard sur soi-même et sur ses propres cadres de référence. La notion d'identité est le concept-clé de ce travail. L'identité d'un individu peut être comparée à un prisme à multifacettes qui comporte une part de données issues de la culture et une part construite par l'individu (par sa volonté et par les événements de sa vie). Parfois, certains traits de l'identité peuvent passer au premier plan. On parlera alors de zones sensibles. Lorsque celles-ci sont à vif, elles provoquent des réactions affectives très fortes qui peuvent empêcher la communication. On se trouve alors dans une logique de conflit et non dans une logique de compréhension et de négociation. Il est dès lors important de prendre conscience de ses propres zones sensibles et de celles de ses interlocuteurs si l'on veut entrer dans une démarche interculturelle.

Comprendre le système de l'autre, le questionner, lui donner de la valeur

Comprendre le système de l'autre consiste à faire preuve d'une attitude d'ouverture, un effort personnel de

curiosité pour découvrir ce qui donne sens et valeur à l'autre. Il s'agit de s'approprier la culture de l'autre, de comprendre le cadre de référence de la personne, c'est-à-dire le système de valeurs qui guide ses comportements et ses réactions.

Négocier en vue de construire une plate-forme commune intellectuelle

Cette étape s'inscrit dans la phase de résolution de problèmes. Pour y arriver, il est nécessaire d'être en accord avec certains points : le changement doit venir des deux parties, il faut accorder à l'autre le même degré de rationalité qu'à soi (l'autre est un partenaire égal), éviter la caricature, la valeur de la personne doit être reconnue,...

Communiquer avec l'école

Le cahier de liaison de l'EDD L'École Buissonnière à La Louvière

Un tout nouveau projet a vu le jour en 2018 à l'EDD l'École Buissonnière : un carnet de liaison entre l'EDD et les différentes écoles fréquentées par les enfants. Après de nombreux essais de collaborations avec les 8 établissements scolaires que les enfants de l'EDD fréquentent, un carnet de liaison a été mis en place qui permet d'éviter l'utilisation du journal de classe. Angélique Gobert, responsable de l'EDD, estime en effet que celui-ci est un outil de communication entre les parents et l'école et que ce n'est pas la place de l'École de Devoirs. Ecrire dans le journal de classe lui

paraît intrusif. Il fallait un moyen de communication plus spécifique à l'EDD. Les enfants se sont bien appropriés ce carnet qu'ils ont d'ailleurs customisé. Les parents et les enfants ont été bien informés des objectifs de cet outil de liaison avec l'école. Un mail a également été envoyé à toutes les directions. Les enfants montrent spontanément le cahier à leur instituteur et les enseignants répondent régulièrement. Bien sûr, y sont abordés autant les aspects positifs que ce qui pose éventuellement problème. Le dialogue instauré est empreint de respect et de diplomatie. On peut, par exemple, indiquer qu'un enfant a beaucoup travaillé (parfois plus d'une heure) et qu'il n'a pas terminé son devoir. Cela permet aussi d'échanger avec les familles sur ce sujet : l'enfant est fatigué, il a tout donné, il faut lui laisser du temps pour jouer. L'air de rien, cela permet de rappeler l'Article 31 des Droits de l'Enfant, le droit au temps libre, ainsi que le Décret qui régule les travaux à domicile.



ETRE PARTENAIRES

Trop souvent, les parents sont essentiellement vus comme « devant se mettre au service de l'Ecole et de la réussite scolaire de leurs enfants ». Ils sont donc valorisés, ou non, en fonction de leur capacité à les aider, ou non, dans le parcours scolaire. Les familles, ne connaissant pas les codes de l'Ecole ou n'ayant pas elles-mêmes été scolarisées, ne sont souvent pas assez considérées comme partenaires. Ce type de système, fréquent hélas, place certaines familles, et surtout les familles de milieux populaires, en position basse par rapport au monde scolaire. Il est illusoire de vouloir entreprendre un partenariat dans ce cas. De même pour le monde scolaire, les préjugés et stéréotypes sur les enseignants délient trop souvent les langues, sans que les réalités liées à cette profession et aux conditions relatives au système scolaire en Belgique ne soient connues.

Seule une remise en question de chacun permet de changer le regard que nous avons sur l'autre et permet de devenir partenaires. Cela implique de construire des relations égalitaires où chaque personne apporte ce qu'elle peut fournir de positif pour le bien de l'Enfant. Eduquer, enseigner et épanouir les enfants, aujourd'hui, dans notre société complexe et en mutation, sont des entreprises difficiles ; raison pour laquelle les acteurs concernés doivent unir leurs forces.

Différents types de partenariats peuvent se mettre en place, de manière ponctuelle ou plus systématique.

QUELQUES QUESTIONS À SE POSER :

- Quel type de partenariat voulons-nous développer avec les parents et les écoles ?
- Que fait-on ensemble ? Quand et comment ?

Le devoir à Saint-Gilles

Un outil élaboré à la Commission Communale de l'Accueil de la commune de Saint-Gilles, avec la participation de plusieurs écoles et des EDD CFBI, Hispano-Belga, Maison des enfants, QueF, Saint-Gilles Sport et Pass Pass.

Lors des réunions de la Commission Communale de l'Accueil de Saint-Gilles, les représentants des écoles et des Ecoles de Devoirs ont décidé de réaliser un outil qui précise les rôles de chacun autour de la question du devoir et de lever ainsi un certain nombre de malentendus. Ce document co-construit a permis à tous de mieux comprendre les missions, les rôles et les responsabilités de chacun : l'élève, le parent, l'enseignant et l'animateur d'Ecole de Devoirs. Un document A4 recto/verso reprend d'un côté les principes importants du Décret qui régule les travaux à domicile; au verso, le rôle de chacun est défini. Au centre, un grand principe est énoncé : la communication entre les adultes référents est importante ! Un processus qui prend du temps : les concertations ont débuté en 2011 et le document final actuel est distribué depuis deux ans dans les journaux de classe. Chaque élève en reçoit un exemplaire. Toutes les écoles de la commune s'investissent à leur meilleure convenance dans la promotion de cet outil.

Curieux de découvrir cet outil ?

Retrouvez-le sur notre site :
www.ecolesdedevours.be/ressources/ressource-212

Un climat affectif positif

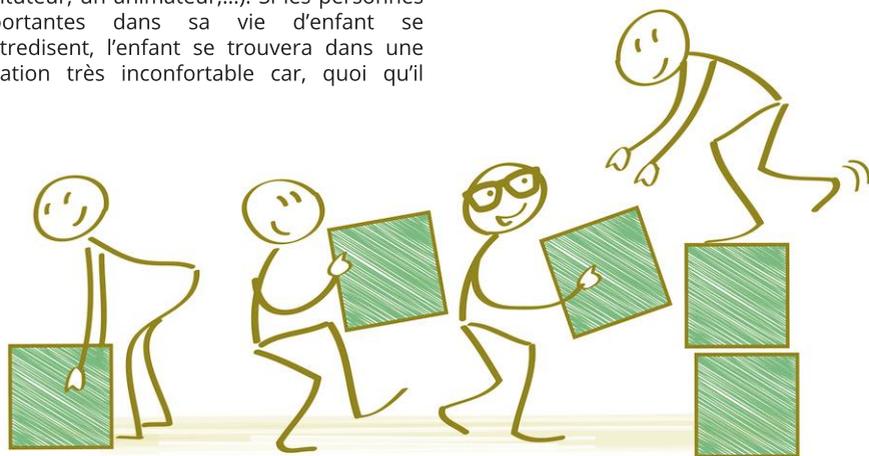
Les rapports de bienveillance mutuelle entre parents et professionnels de l'éducation sont d'une importance capitale. Les théories de l'attachement et les théories de l'apprentissage ont démontré que les apprentissages sont favorisés par un climat affectif positif. Les liens affectifs entre un enfant et les adultes qui s'occupent de lui sont déterminants et la qualité des relations qui existent entre les différents adultes qui gravitent autour de lui influencent fortement ce climat affectif. S'il y a des tensions ou que les différents acteurs se critiquent, se dévalorisent, l'enfant se retrouvera rapidement dans ce qu'on peut appeler « une double contrainte ».

Jusqu'à 12 ans, un enfant n'a pas encore la capacité d'émettre un jugement qui lui est propre. Avant cet âge, il juge le bien et le mal en référence aux personnes qui vont être importantes pour lui (un parent, un instituteur, un animateur,...). Si les personnes importantes dans sa vie d'enfant se contredisent, l'enfant se trouvera dans une situation très inconfortable car, quoi qu'il

fasse, il sera dans l'impossibilité de satisfaire les deux parties. Cela peut engendrer des angoisses, du stress, de la culpabilité, et mettre l'enfant dans de mauvaises conditions pour les apprentissages, quels qu'ils soient.

Le mot de la fin...

L'importance du trinôme EDD – Familles – Ecoles n'est plus à démontrer. Il est essentiel au travail en Ecoles de Devoirs. Plusieurs EDD placent d'ailleurs le lien avec les familles et les écoles au centre de leur projet éducatif. Certaines structures ont décidé d'entamer un processus de changement autour de ce thème, d'autres ont enclenché celui-ci depuis longtemps et continuent d'y œuvrer, d'autres encore sont convaincues de l'importance de cette démarche, mais sont toujours en recherche pour sa mise en pratique,...



Une grille pour aller plus loin

Suite au guide des bonnes pratiques qui a été réalisé il y a quelques années sur les relations entre Ecoles de Devoirs, Familles et Ecoles, il a été possible de proposer une grille de questions qui permet aux EDD qui le souhaitent de se mettre en projet de changement autour des relations avec les familles et les écoles.



LA PLACE DES RELATIONS EDD, FAMILLES ET ECOLES DANS LES DOCUMENTS FONDATEURS ET LE PROJET PÉDAGOGIQUE.

- ✓ Quelle place est accordée aux relations avec les familles et les écoles dans le projet éducatif ?
- ✓ Est-ce suffisant, ne devrait-on pas prendre du temps pour approfondir ce thème et revisiter notre projet ?
- ✓ Quelles sont les valeurs sous-jacentes à cette place ?
- ✓ Quel type de relations voulons-nous avec les parents ? Est-on seulement dans une logique de soutien qui place les parents en position basse par rapport aux professionnels de l'EDD ou veut-on mettre en œuvre un partenariat égalitaire où chaque partenaire peut valoriser ses compétences ?
- ✓ Quel type de relations voulons-nous créer dans le trinôme EDD, Familles, Ecoles ? L'EDD se présente-elle comme un médiateur qui compense les déficits des parents ou comme le messenger d'une logique de partenariat avec les familles ?

LA MISE EN PROJET DE CHANGEMENT DE L'ÉQUIPE

- ✓ L'équipe est-elle prête à entrer dans un projet de changement à moyen terme sur cette question ?
- ✓ Quels sont les besoins et les problèmes identifiés par l'équipe ?
- ✓ Quels objectifs de changement nous donnons-nous endéans les trois ans ?
- ✓ Quelles actions précises sont envisagées, en décidant qui fait quoi, quand (pour la première année) ?
- ✓ Quelles ressources sont nécessaires (financières, humaines, en formation) ?
- ✓ Comment et quand va-t-on évaluer notre projet ?
- ✓ Pouvons-nous faire subsidier notre projet dans le cadre d'un programme de soutien financier ?
- ✓ Au terme de l'évaluation de la première année, comment adaptons-nous notre projet et quelles actions sont prévues pour la deuxième année ? (idem pour la troisième année).

LES PISTES DE TRAVAIL POUR LE PROJET

☑ ACCUEILLIR

- Comment notre EDD marque-t-elle le territoire de l'accueil en général, dans les activités, vis-à-vis des enfants, des parents, des personnes extérieures... ?
- Comment peut-on améliorer les pratiques de l'accueil et montrer que l'accueil est une valeur explicite de l'EDD ?

☑ SE CONNAÎTRE

- Se connaît-on entre nous ?
- Connaît-on nos ressemblances et nos différences au niveau pédagogique ?
- Que connaît-on des familles, de leur culture, de leur langue, de leurs valeurs, de leur modèle éducatif, de leurs projets et attentes vis-à-vis de leurs enfants ?
- Peut-on imaginer ou renforcer des visites à domicile, un questionnaire, des invitations spécifiques, des activités uniquement pour les parents ?
- Que connaissent les familles concernant l'EDD : le personnel, ses valeurs, le fonctionnement de l'EDD, les règles de l'EDD, l'utilité de l'EDD... ?
- Comment travailler la connaissance mutuelle avec les familles ?
- Comment travailler la connaissance mutuelle avec les écoles ?

☑ SE COMPRENDRE, BIEN COMMUNIQUER

- Comment se passe la communication entre nous ?
- Comment se passe la communication avec les différents types de parents, avec les papas, avec les mamans... ?
- Comment se passe la communication interculturelle entre nous et avec les parents ?

Quels moyens utilisons-nous ?

- Comment se passe la communication en situation de crise ?
- Quelles communications voulons-nous travailler ensemble dans le cadre de ce projet ?
- Avons-nous besoin de formation sur ce thème ?
- Comment utilise-t-on l'écrit ?
- Peut-on imaginer un cahier de vie, un journal ou des panneaux d'affichage, comme moyens de communication ?
- Le contrat passé avec les parents est-il bien compris par tous ?

☑ ETRE PARTENAIRES

- Que fait-on déjà en partenariat avec les parents ? A quelles occasions ? Est-ce de manière continue ou événementielle ?
- De quelle nature est le partenariat ? Les parents sont-ils dans une position basse ou égalitaire ? Comment valorise-t-on les compétences de chacun(e) ?
- Quels partenariats souhaitons-nous développer dans le cadre des projets propres à l'EDD ou dans les projets de quartier ?
- Comment renforcer le partenariat pour la sécurité des enfants ?
- Comment associer les parents à l'aide scolaire ?

☑ LE TRINÔME EDD-FAMILLES-ECOLLES

- Quels besoins et quels problèmes existent dans ce trinôme ?
- Quelles sont les relations actuelles ?
- Que veut-on renforcer à l'avenir et pourquoi ?
- Peut-on imaginer des rencontres, des activités communes, une recherche-action commune... ?

EDD, Ecoles et Familles

Des rôles différents mais un même objectif, à savoir le bien-être de l'enfant !

Comme vous aurez pu le découvrir dans l'article précédent, pour travailler en partenariat EDD – Ecoles et Familles, il est indispensable de se connaître, de communiquer et d'identifier les rôles de chacun. Ces rôles peuvent évoluer en fonction des besoins des uns et des autres, mais aussi de l'évolution de la société. A travers cet article, nous allons vous donner des balises qui distinguent les rôles des uns et des autres, mais celles-ci ne sont pas figées. Elles peuvent ne pas être les mêmes en fonction des réalités de chacun. L'important est de les identifier et surtout de les respecter. | Stéphanie Demoulin, coordinatrice FFEDD

Parler du rôle des EDD, des écoles et des familles n'est pas chose aisée car ce rôle peut être très différent en fonction du quartier, des familles, mais aussi de l'époque dans laquelle nous vivons.

En effet, il y a 20 ans, le rôle des parents et le rôle de l'école étaient évidents : les parents étaient responsables de l'éducation des enfants et l'école de l'instruction. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Il y a une « zone de responsabilité commune », mais qui est floue. Cela renvoie également aux zones de compétences qui, normalement, sont bien spécifiques d'un acteur à l'autre et qui ne sont, aujourd'hui, plus respectées. En effet, les parents vont participer à la vie de l'école et se mêler des méthodes pédagogiques des enseignants pendant que les enseignants, eux, remettent en question l'éducation donnée par les parents et se permettent de leur faire des remarques.

Pour continuer à bien travailler ensemble, il faut donc maintenant définir plus clairement les rôles de chacun.

En effet, avant les relations entre les parents et l'école semblaient régies par des normes

claires et consensuelles. Chacun connaissait bien l'étendue de son rôle et n'en sortait pas. Aujourd'hui, de nombreux conflits naissent car on ne le respecte plus. Chacun pense que son point de vue est le bon et le considère comme la « norme sociale ».

Une discussion claire et ouverte entre les familles et l'école peut permettre de résoudre des divergences d'opinions sur un point précis, à condition que chacun se rende compte qu'il n'existe pas de consensus social de référence sur ce point et qu'il doit donc être « négocié ».

Pour un réel partenariat école-famille, il faut faire l'inventaire de ce qui peut être négocié (c'est-à-dire ce qui n'est pas fixé par la loi et ne correspond pas entièrement au domaine de responsabilités des parents ou de l'école) et définir clairement qui est chargé de le négocier et comment, sachant que le but commun de tous est le bien-être de l'enfant.

L'enjeu de la clarification des rôles de chacun s'accompagne d'une clarification des représentations que chacun a de son rôle et du rôle de l'autre. Un enjeu consiste en la gestion de la « zone commune ». Cela passe, d'une part, par la définition claire de ce qui renvoie à l'éducation et, d'autre part, par la

définition claire de la responsabilité des enseignants et de celle des parents.

Il en sera de même en ce qui concerne le rôle de l'EDD par rapport à l'école, mais aussi par rapport aux parents. Les « zones de responsabilités communes » devront être clairement définies entre chacun des acteurs et respectées.



Quels sont les rôles de la famille ?

La famille est et doit rester le premier lieu de l'éducation de l'enfant. Elle a le devoir d'éduquer, c'est-à-dire de former l'esprit de l'enfant, de développer ses aptitudes intellectuelles, physiques et son sens moral. Elever un enfant, c'est l'aider à grandir, à progresser dans toutes les dimensions de sa personnalité. C'est lui permettre d'exercer ses talents et de bâtir une saine confiance en lui.



Quels sont les rôles de l'école ?

L'école doit exercer un rôle d'instruction, c'est-à-dire qu'elle forme l'esprit de l'enfant en lui donnant des connaissances. L'instruction, c'est la transmission de savoirs, de savoirs-faire, de savoirs-être. Dans ce sens, l'enseignant doit apprendre à l'enfant à gérer son temps et à se construire une méthode de travail autonome.

L'école est aussi un lieu de sociabilité. En effet, les jeunes vont fréquenter d'autres jeunes avec d'autres cultures, d'autres valeurs, une éducation différente. L'école est donc un lieu de partage et de diffusion des modèles culturels.



Quels sont les rôles de l'EDD ?

L'EDD a un rôle charnière entre la famille et l'école. Nous allons nous y attarder un peu plus longuement.

Par rapport aux familles :

La famille peut avoir besoin d'être soutenue dans son rôle d'éducation, surtout par rapport à l'école dont, souvent, elle ne maîtrise pas les codes et qui reste, pour elle, une institution inaccessible.

L'EDD peut donc jouer, envers les familles, un rôle de facilitateur, de médiateur entre la famille et l'école.

L'EDD peut :

- Accompagner les parents en tant que médiateur ou traducteur sans prendre la place des parents ;
- Préparer la réunion des parents avec eux (et éventuellement y assister mais si le parent le souhaite) ;
- Lire les communications de l'école et les expliquer aux parents ;
- Organiser des moments de soutien à la parentalité ;
- Permettre aux familles de connaître l'environnement socio-culturel qui peut soutenir leurs enfants dans leur scolarité (découverte des bibliothèques du quartier, des espaces culturels, ...).



Par rapport à l'école :

L'EDD doit être un soutien par rapport à l'école, mais pas un palliatif de l'école. La responsabilité de l'acquisition des savoirs reste la compétence de l'école. L'EDD va pouvoir être un complément de l'école en termes de savoirs-faire et savoirs-être des enfants.

Ce que l'EDD peut apporter à l'école, c'est :

- Un regard différent sur l'enfant, plus global au niveau de ses compétences, de sa situation, de ce dont il dispose (outils, référentiels, ...);
- Permettre aux enfants de rester en contact avec la langue française et d'apprendre à vivre ensemble via des projets visant leur épanouissement. En renforçant l'estime de soi des enfants, l'EDD peut les aider à se réconcilier avec les apprentissages ;
- Une autre approche des apprentissages qui relève plus de l'animation et qui soutient tout de même les apprentissages (ateliers jeux, théâtre, sorties, ...). L'EDD fait le lien entre les apprentissages de l'école et leur utilisation dans la vie de tous les jours. Elle contribue à donner du sens aux apprentissages.

Par rapport à l'enfant :

L'EDD offre aux enfants qu'elle accueille un lieu pour apprendre et s'épanouir. Après un moment d'accueil et de discussion, les enfants se mettent au travail de manière autonome (consulter leur journal de classe, revoir leur leçon et réaliser leurs devoirs ou leurs travaux). Les animateurs en EDD leur apportent un soutien pour la compréhension du vocabulaire et des consignes, mais ne leur réexplique pas toute la matière.

En cas de difficulté à réaliser le travail, ils informent les parents qui le relayeront ensuite à l'enseignant.

L'EDD propose également pour tous les enfants des activités ludiques, créatives et culturelles et s'assurent donc que la durée des devoirs n'empêche pas les enfants d'y participer car elles sont toutes aussi importantes pour leurs apprentissages.

Enfin, de manière générale, l'EDD est souvent considérée par l'enfant comme une seconde famille, un lieu de transition, un SAS entre le temps de l'école et de la famille.

Comme vous pouvez le constater, les rôles de chacun peuvent, à certains moments, être fort proches les uns des autres. Les clarifier va faciliter la communication entre les partenaires, mais cela ne permettra pas d'éliminer toutes les zones grises : la ligne de partage entre les compétences des différents acteurs ne sera jamais tracée avec précision. Il est donc **INDISPENSABLE** de **COMMUNIQUER** efficacement pour le bien-être de l'enfant.



Le projet Coup de pouce

Illettrisme

Les difficultés de la communication familles/Ecole.

Comme nous l'avons souligné dans les précédents articles, chaque acteur a un rôle à tenir et même si, en EDD, notre priorité reste l'enfant, nous ne pouvons évidemment pas travailler sans tenir compte des familles. Chaque année, nous rencontrons une diversité de situations familiales dont, parmi elles, des parents ne connaissant pas (ou peu) le français, qu'il soit oral ou/et écrit. Cependant, la communication entre parents et école passe quasi exclusivement par l'écrit. Le projet "coup de pouce" est un exemple d'initiative qui a permis aux familles d'exprimer leurs difficultés, de sensibiliser l'école et de trouver des solutions pour faciliter la communication. Le récit de cette expérience nous est relaté par **Charlotte FAURE**, animatrice à **Par Chemins**, association française qui regroupe des personnes concernées par la question de l'illettrisme, maillon de la Chaîne des Savoirs¹. Il s'agit d'un extrait de l'article "Homogénéité ? Oui, s'il s'agit de s'accorder dans la diversité, de transcender les différences" à paraître dans le *Journal de l'Alpha* (thématique: "L'hétérogénéité, une réalité incontournable. Comment la valoriser?", n°209, 2ème trimestre 2018)².

I Article communiqué par Véronique Marissal, CEDDBxl, et publié avec l'accord de Sylvie-Anne Goffinet, Lire & Ecrire.

À l'origine

L'opération « Coup de pouce » est née d'une situation de rupture que vivait une ambassadrice de Par Chemins, mère d'un élève en situation de décrochage et dans l'impossibilité de communiquer avec le lycée. De son côté, l'institution scolaire était dans l'incapacité d'accompagner cet élève du fait d'un nœud de communication entre la famille et l'école.

Croiser les regards

Nous avons pris conscience, lors des différents échanges au sein du groupe, que cette expérience pouvait avoir un écho dans d'autres familles, et qu'il nous semblait nécessaire d'agir dans une intention collective.

Nous avons donc commencé par chercher à comprendre pourquoi la communication pouvait être si compliquée entre les familles et

1. www.chainedessavoirs.org

2. www.lire-et-ecrire.be/Journal-de-l-alpha

3. Statut donné aux membres de Par Chemins qui s'investissent dans la sensibilisation à la question de l'illettrisme

4. Les lycées professionnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement agricole de Château-Chinon ont été nos partenaires pour ce croisement de regards et le projet « Coup de pouce » sur lequel il a débouché.

l'Ecole. Très vite, nous nous sommes rendu compte que l'essentiel de la communication vers les familles était basé sur l'écrit.

Sur base de ce constat, nous avons décidé de provoquer un croisement des regards, celui des professionnels de l'enseignement – qui produisent ces écrits destinés aux familles – et celui des familles qui les reçoivent.

Parents, futurs parents, proviseurs de lycée, personnes en situation d'illettrisme, enseignants, conseiller principal d'éducation, chercheur..., tous ont répondu présents à notre invitation. Le groupe « Coup de pouce » était né et réunissait des représentants de l'institution et des familles dont certaines étaient en difficulté avec l'écrit. Le groupe de pilotage était l'incarnation même de l'hétérogénéité... Toutes les conditions semblaient réunies pour qu'on ne puisse pas travailler ensemble. Et pourtant...

Les familles ont d'abord partagé leur expérience de « non-communication » avec l'Ecole, et les représentants de l'institution leur volonté de toucher toutes les familles. Croiser et partager les regards n'a été possible que parce que chacun considérait l'autre comme un partenaire pour recréer de la communication, et qu'une volonté d'ouverture et d'écoute active était partagée de part et d'autre.

Faire du commun : créer l'homogénéité dans l'action

Loin de gommer nos différences, prendre le temps de croiser les regards, les cultures, les expériences a permis de voir quelle complémentarité nous pouvions faire émerger de ces différences. Peu à peu, le projet s'est désaxé des intérêts individuels pour s'inscrire dans une démarche collective qui pouvait servir à d'autres personnes, dont certaines qu'on ne connaissait pas.

S'appuyer sur les savoirs et expériences de chacun pour construire un nouveau savoir qui permettra d'améliorer la communication entre les familles et l'Ecole.

Il y a d'abord eu ce premier temps de travail où nous avons classé les écrits que recevaient les familles... pour comprendre leur non-réaction à la communication écrite. Trois types d'écrits sont apparus :

- les écrits qui ne donnent pas envie d'être lus (exemple : règlement intérieur) ;
- les écrits qu'on ne comprend pas (exemple : dossier de bourse) ;
- les écrits qui font peur (exemple : convocation à une rencontre parents/enseignants).

Le ton était donné, ce qui a permis aux acteurs de l'enseignement de prendre conscience de l'enjeu de l'écrit. Nous savions que pour rapprocher les familles de l'Ecole et l'Ecole des familles, les écrits devaient donner envie d'être lus, être compréhensibles par tous, et ne pas faire peur... Mais voilà, il n'est pas toujours possible de simplifier la complexité...

Les lycées nous ont alors demandé de réaliser un bandeau « Coup de pouce » qui permettrait aux familles de disposer d'un autre canal de communication: le téléphone. Sur ce bandeau : pas de statut, ni de fonction, ni même de Monsieur ou Madame, juste un pouce levé, un prénom et un nom, un numéro de téléphone, une adresse mail. Le bandeau a été intégré dans les courriers, à fortiori quand il s'agissait d'écrits complexes. Le résultat fut sans appel : suite à l'envoi d'un courrier technique sur les différents types d'accompagnement à la scolarité, 12 familles sur les 20 destinataires ont appelé le numéro « coup de pouce ».⁵

Besoin d'un coup de pouce pour vos démarches...



Christelle Bennet /Cedrick Charbonnel
peuvent vous aider,
n'hésitez pas à les contacter :
06 00 00 00 00 / xxxxxxxx@gggggg.f



Ou est là pour vous accompagner

Cette expérience a permis à chacun, professionnel de l'enseignement ou parent, de se sentir partenaire dans la mise en œuvre du projet de recréer du lien entre les familles et l'Ecole.

Une autre action a permis de conforter cette collaboration. Suite au dépouillement d'un questionnaire à destination des familles que les lycées nous avaient demandé de réaliser, il est apparu que nombreux étaient les parents qui souhaitaient communiquer avec les lycées par téléphone. Une expérimentation a alors été réalisée : mettre en place des rencontres parents-profs par téléphone plutôt qu'en présentiel. Là encore, le résultat fut sans appel : si la première année, quelques enseignants ont osé l'expérience en contrepartie d'une rémunération, une très grande majorité le fait aujourd'hui bénévolement. Tous ceux qui ont participé à cette expérimentation témoignent du même constat : une relation facilitée, voire restaurée grâce à cette nouvelle modalité de communication.

Je me souviens aussi d'une réunion de travail qui associait des membres de Par Chemins et les responsables d'éducation d'un des lycées. Celui-ci avait sollicité Par Chemins pour tenir un stand lors de sa journée portes ouvertes. L'objectif du stand était d'accueillir, accompagner, rassurer les familles qui

n'étaient pas à l'aise, et de faire prendre conscience à certains membres de l'équipe éducative que le lycée pouvait faire peur. Un intérêt commun animait la réunion. Les ambassadrices de Par Chemins avaient pris conscience de leur capacité à agir... Alors elles agissaient ! Elles coanimaient cette réunion en étant force de proposition, en faisant preuve de consentement de façon éclairée. Quand un point ne leur semblait pas clair, elles demandaient des précisions... afin de pouvoir proposer les animations les plus pertinentes possibles.

Une des propositions sur lesquelles cette discussion a débouché était la réalisation d'une fresque dans la salle des profs (« la pièce interdite ») qui servirait de lieu de rencontre entre les familles et l'Ecole. Cette fresque permettrait de croiser les représentations que chacun (parent, élève, enseignant...) se fait de l'Ecole. Le jour de la réalisation de la fresque, des bandeaux « Coup de pouce » accompagnaient les familles jusqu'à la salle des profs.



À ce jour, la fresque décore encore le mur de la salle des profs.

À travers le projet « Coup de pouce », les parents ont pu collaborer avec le monde de l'enseignement pour faire évoluer des situations qui restaient insatisfaisantes, et tous se sont donc engagés autour d'un objectif commun : recréer du lien entre les familles et l'École pour mieux accompagner les élèves dans leur scolarité.

Telle était bien notre intention : prendre en compte l'expertise de chacun pour trouver du commun, quelque chose qui fasse que l'action que nous allions mener serait source d'intérêt pour chacun...

Que retenir de cette expérience en termes d'homogénéité ?

Le projet collectif « Coup de pouce » a mis en mouvement des personnes qui se sont mobilisées pour une cause commune. Elles ont observé, pris de la hauteur, analysé... pour ensemble agir et faire bouger les lignes. En se mobilisant autour de cette cause commune, les personnes qui ont vécu de l'intérieur les situations d'exclusion par rapport à l'école se sont découvertes porteuses de compétences, elles ont osé... Et, en agissant, elles ont développé de nouvelles compétences qui ont renforcé leur pouvoir d'agir.

Cette expérience nous montre qu'un travail en commun qui émane et prend soin des différences et des singularités de chacun permet de créer de l'harmonie à partir de ces différences et singularités. En se mobilisant ensemble, les participants ont construit un nouveau collectif, un collectif qui s'appuie sur l'hétérogénéité. Dans ce sens, il constitue un gage d'homogénéité.



Communication entre Ecole de Devoirs et parents

Surréalisme à la belge

« Ceci n'est pas une Ecole »

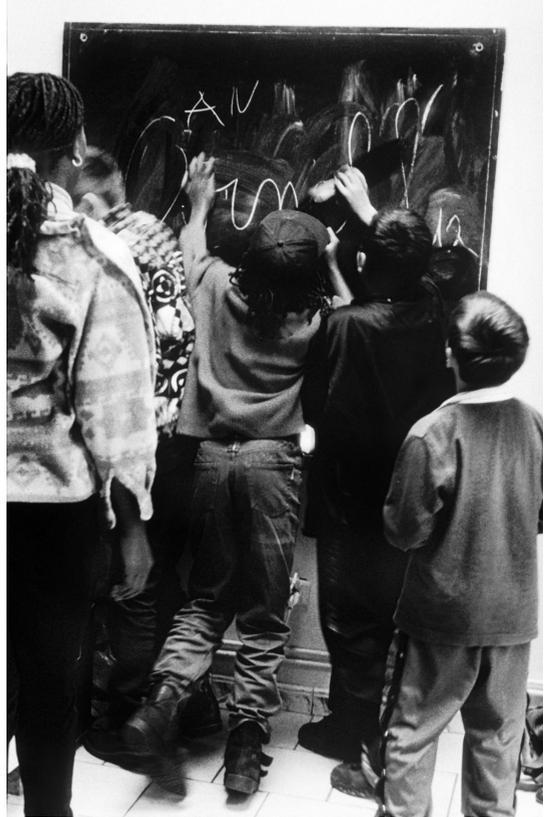
La dernière session du brevet d'animateurs en Ecole de Devoirs s'est achevée en décembre à Ottignies. Un dispositif de mise en projet leur a permis de réfléchir sur « les pratiques en EDD ». Au fil de leurs découvertes et de leurs échanges, les participants ont choisi de réfléchir sur le thème de la communication entre Ecole de Devoirs et parents. Ils ont alors imaginé des actions concrètes dont une journée d'animations susceptibles de communiquer le projet d'une EDD. C'est ce projet que nous vous invitons à découvrir dans cet article.

| Marie-Pierre SMET, détachée pédagogique FFEDD

Questionnements préalables

En tant qu'animateur, nous savons tous que l'Ecole de Devoirs n'est pas une école après l'école. Mais qu'en est-il des parents dans tout ça ? Connaissent-ils les véritables missions que nous poursuivons ? Savent-ils ce que leurs enfants réalisent chez nous, leurs besoins, leurs envies, leurs droits ?

Voici le projet que nous avons imaginé pour faire connaître aux parents le vrai travail de l'Ecole de Devoirs.



© Christophe Smet, La Boîte à Images

1^{ère} étape

Réfléchir, en équipe, aux quatre missions des Ecoles de Devoirs et les définir avec nos propres mots pour y donner du sens.

Le développement intellectuel de l'enfant

Cela signifie apprendre de chaque instant, de chaque activité au travers des outils adaptés tels que jeux, participation à la vie de groupe, activités diverses.

Chaque activité développe des intelligences et des compétences différentes :

- Sports : développement psychomotricité, fairplay, esprit d'équipe, réflexes (kinesthésique).
- Jeux de société : développement de la logique, esprit mathématique, réflexes, verbo-linguistique, ...
- Balades, jeux de piste : découverte nature, prise de conscience de l'environnement, ...
- Lecture : développement verbal, linguistique, orthographique, ...
- Etc...

Tout cela apporte à l'enfant l'apprentissage dont il a besoin dans la confiance et à son propre rythme. Le but est de sensibiliser l'enfant à ses propres compétences et capacités.

Le développement et l'émancipation sociale de l'enfant

Au travers de cette émancipation sociale, l'enfant se développe socialement, affectivement, moralement et cognitivement. Autrement dit, l'enfant doit pouvoir s'exprimer, agir en toute liberté et doit être reconnu tel qu'il est, afin de se construire dans l'avenir.

La créativité de l'enfant, son accès et son initiation aux cultures dans leurs différentes dimensions

Cela consiste à permettre à l'enfant d'exprimer sa créativité au travers d'activités diverses : art plastique, expression corporelle, atelier culinaire, etc. et de découvrir, par des échanges interculturels, d'autres modes de vie ou de pensées que les siens.

L'objectif sera de développer son imaginaire pour mieux lui permettre de se positionner en tant qu'individu dans la société.

L'apprentissage de la citoyenneté et de la participation

Permettre à l'enfant de devenir un CRACS , c'est-à-dire un citoyen responsable, actif, critique et solidaire.



2^{ème} étape

Organiser une journée d'animations visant à communiquer le projet d'une EDD aux parents.

Après réflexion, nous proposons d'informer les parents sur les 4 missions par le biais d'une vidéo et d'une pièce de théâtre diffusées lors d'une journée de rencontre sur le thème « Auberge espagnole ».

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

1. Présentation de la vidéo en accueil de l'auberge espagnole et de la pièce de théâtre

Dans cette vidéo, on retrouvera des témoignages « à chaud » des enfants en voix off avec, à l'image, diverses pièces de l'EDD et les activités des enfants (biblio, tables en carrés, jeux, ...), représentant la vie des enfants à l'EDD ainsi que des témoignages des parents. Pour réaliser la vidéo, un FAQ et un story board auront été créés ainsi qu'une boîte à questions à destination des parents : « *Qu'attendez-vous de l'EDD ?* » sur Facebook ou à l'EDD.

Bases de la vidéo :

- Questions des parents au coordinateur ou plus rarement aux animateurs
- Quel est le message que les enfants ont envie de faire passer ?
- Qu'est-ce que l'EDD apporte aux enfants ?
Leurs témoignages
- Quel est le message que les animateurs et le coordinateur veulent faire passer aux parents ; mise en place de solutions concrètes ?

La finalité de cette démarche est de créer, par la suite, des vidéos d'informations continues.

2. Une pièce de théâtre

Une pièce de théâtre constituée de scénettes sur la réalité des EDD sera réalisée et jouée par les enfants afin de faire découvrir les relations parents/enfants/animateurs.

Elle sera suivie d'un buffet (auberge espagnole) où parents, enfants et animateurs prendront le verre de l'amitié.

3. Auberge espagnole

L'invitation aux parents à cette journée conviviale pourra se faire soit par :

- Mail
- Lettre
- Main à main
- Inscription

4. Pour agrémenter la journée

Il y aura également des stands avec les activités proposées par l'EDD et auxquelles les parents pourront participer.

A la fin de cette journée, une enquête de satisfaction sous forme de questionnaire sera remise aux parents.

5. Garder des traces de cette journée

Enfin, une page Facebook reprendra les photos de la journée en guise d'album souvenirs.



Défis relevés à l'Ecole de Devoirs "Des racines et des ailes !"

Le jeudi 15 février 2018, durant les vacances de carnaval, les enfants de l'Ecole De Devoirs "Des racines et des ailes" se sont rendus à Treignes où ils ont visité le musée de l'Ecole d'Autrefois et ont pu participer à un "Escape Game" organisé par l'écomusée. De très bons moments passés ensemble!

Jour J, l'équipe avait sonné le rappel pour le covoturage, pour voyager jusqu'au village d'Arthur Masson ; parents et tuteurs s'y sont prêtés volontiers.

Durant la première partie de l'excursion, nous avons visité l'Espace Arthur Masson et plus précisément, le musée de l'Ecole d'Autrefois. Le guide y prend la peau d'un instituteur sévère et autoritaire : âme sensible s'abstenir !

Pour se rendre du guichet aux locaux de l'Ecole d'Autrefois, il faut se déplacer en rang par deux et en silence. Puis affublés d'un large cache-poussière noir, les enfants, les parents et les tuteurs ont pris place, bras croisés, sur des pupitres de l'époque 1900.

La découverte du matériel scolaire et des pièces de collection a passionné les plus jeunes. Les moins jeunes ont redécouvert, avec émotion, quelques outils d'apprentissage d'antan. Précisons que certains de ces objets ont parfois réussi à traverser les âges et servent encore aux instituteurs actuels. L'Ecole d'Autrefois regorge de pièces rares : carte hydrographique d'une belle précision, matériel de cantine, fioles de laboratoire, encriers spéciaux, bonnet d'âne et même un "bon dieu" faisant l'aumône...

Nous nous sommes pliés à l'exercice de la dictée « Le lapin de Firmin » et nous n'avons évidemment pas fait de "fôte".



Nous avons apporté notre pique-nique, complété de deux gâteaux confectionnés et offerts par Rita, tutrice à l'EDD.

Durant la seconde partie de la journée, notre groupe a participé à un jeu de rôle, de type "Escape Game", organisé par l'écomusée de Treignes. Le jeu consiste, d'une part, à s'échapper d'une pièce dont les portes sont verrouillées et d'autre part, à démasquer l'auteur d'un crime imaginaire, dont l'histoire nous est contée par le guide. Pour y arriver, les joueurs doivent s'engager dans des épreuves, de difficultés variables, de façon à ce que les plus petits prennent aussi une part active à la recherche. Les règles du jeu obligent à décrypter des codes secrets, résoudre des énigmes, agencer des suites logiques, reconstituer des puzzles, déterminer des essences et des épices ... Le tout se déroule dans un local, garni d'un mobilier datant de l'époque de Toine Culot, le héros des récits d'Arthur Masson.

Si vous n'avez pas répondu à toutes les questions, ni identifié l'assassin, ni encore trouvé la bonne clé, pas de panique, le guide vient quand même vous ouvrir la porte. De même, si un besoin pressant vous oblige à vous rendre aux aisances. Vous voilà rassurés !

Notre équipe de fins détectives n'a pas démérité (ils vont à bonne école !) : une seule énigme n'avait pas été résolue parmi une vingtaine de questions et nous avons confondu le criminel. Nous avons découvert la clé pour sortir du local avant la limite des 60 minutes. La dernière partie du jeu, en plus de livrer tous les secrets de l'histoire policière, conduit les participants dans des locaux du musée, où sont exposés du matériel et des outils, datant de la première révolution industrielle.

Une manière de joindre l'utile à l'agréable.

VOUS L'AIDEZ... ÇA LUI RÉUSSIT !

INFOS

Ecole de Devoirs *Des racines et des ailes*, à la Maison de la laïcité
Bd de l'enseignement 5 à Philippeville
Lundi, jeudi et vendredi de 15h30 à 18h
goûter sain, aide aux devoirs, activités
071/66.67.78 - 0474/63.95.03.





FICHES LA BOÎTE À OUTILS



**DEVOIRS
CAUCHEMARS !**





FICHES LA BOÎTE À OUTILS

IMAMO

TYPE D'ACTIVITÉ

Jeu de cartes

COMPÉTENCE(S) TRAVILLÉE(S)

Vocabulaire

NOMBRE DE PARTICIPANTS

De 2 à plus

MATÉRIEL

- Jeu de cartes « IMAMO » + lexiques,
- Dé de couleurs correspondant aux sujets des différentes thématiques
- Minuterie



Déroulement

En équipe

L'animateur choisit les cartes avec lesquelles il souhaite jouer (+30) en fonction du vocabulaire qu'il souhaite étoffer chez les participants.

Il sépare les joueurs en 2 équipes (ou plus). L'équipe qui compte le plus jeune joueur commence la partie. Pendant 1 minute, les joueurs de l'équipe A vont tenter de nommer un maximum d'images. Les joueurs peuvent passer les cartes qu'ils ne connaissent pas.

L'animateur vérifie les réponses à l'aide du lexique correspondant aux cartes en jeu. Chaque image trouvée est mise de côté.

Après une minute, l'animateur comptabilise le nombre de cartes trouvées, note le score de l'équipe A, remet les cartes dans le paquet et passe le paquet à l'équipe B. Celle-ci procède exactement de la même manière que l'équipe A.

.../...



Ensuite, on mélange à nouveau les cartes et cette fois, les cartes ne peuvent plus être passées. La partie se termine lorsqu'aucune des deux équipes ne trouve les noms des dernières cartes. Tous les joueurs prennent alors le temps d'étudier ces nouveaux mots avant de remettre ces cartes méconnues dans un nouveau paquet de cartes et de reprendre la partie à zéro ou de faire une revanche.

Individuellement

Les joueurs choisissent une thématique (école, maison ou animaux et plantes) et prennent toutes les cartes de ce thème. Ils placent les différents tas de cartes, faces colorées visibles au centre de la table, et se munissent du dé correspondant aux couleurs représentées par les tas de cartes.

Le premier joueur lance le dé et prend la première carte du tas de cartes correspondant à la couleur présente sur la face supérieure du dé. Il montre l'image de la carte à tous les joueurs et tente de la nommer (les autres joueurs vérifient la réponse via le lexique). Si la réponse est juste, le joueur peut rejouer immédiatement et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il se trompe.

Ensuite, le deuxième joueur tente sa chance.

Et ainsi de suite. A la fin d'un temps défini ou lorsqu'il n'y a plus de carte, chaque joueur comptabilise le nombre de cartes qu'il a remportées et l'on définit ainsi le vainqueur.

Le jeu IMAMO a été créé par Fatima El Abbadi, animatrice à l'EDD CCEV, dans le cadre de son brevet d'animatrice en EDD.

Visualiser la vidéo explicative sur notre site :

www.ecolesdedevoirs.be/videos/boite-a-outils

Intéressé.e par ce jeu ?

envoyer un mail à formation@ffedd.be



A EPINGLER

Eveiller la curiosité des enfants et les sensibiliser à la beauté de la nature !

Née de la passion d'un enfant, *La Salamandre* est aujourd'hui une maison d'édition franco-suisse indépendante et sans but lucratif qui a pour but de faire connaître, aimer et respecter la nature.

Parmi leur production, nous voulions partager cette découverte : 3 revues 100% nature, sans publicité, sans but lucratif, entièrement dédiées à la découverte de la nature pour tous les âges à partir de 4 ans.

La Petite Salamandre s'adresse aux curieux de 4 à 7 ans et la *Salamandre Junior* aux explorateurs de 8 à 12 ans, et leur proposent de découvrir la nature à deux pas de la maison, au travers de jeux, de coloriages, de questions "nature" et de petites histoires. *La Salamandre* s'adresse à toute la famille : avec une iconographie extraordinaire, des interviews de passionnés, des récits d'observations, des idées de balades ou d'activités à faire en toutes saisons.

Leurs contenus de qualité, ludiques et pédagogiques, en font de beaux outils pour l'éducation des jeunes (notamment) aux beautés de la nature.

Envie d'en savoir plus ?

www.salamandre.net

salamandre

3 revues 100 % nature
sans publicité
sans but lucratif

SALAMANDRE.NET

petite salamandre



salamandre JUNIOR



salamandre



VOUS VOULEZ ÊTRE RAPIDEMENT INFORMÉ ?
REJOIGNEZ-NOUS sur le web !

www.ecolesdevoirs.be
facebook.com/FFEDD



La Filoche est la revue trimestrielle
de la FFEDD et des Coordinations
régionales des EDD.



ISSN: 1784-147X

S'ABONNER A LA FILOCHE

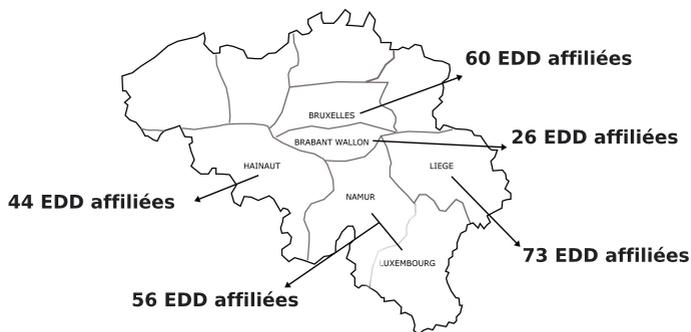
Les EDD affiliées reçoivent automatiquement un
abonnement gratuit. Pour un exemplaire
supplémentaire : 13€/an ou 4€/n°
Pour les autres: 20€/an ou 6€/n°

Pour plus d'infos sur les modalités d'abonnement :
info@ffedd.be - 04/222.99.38 -
www.ecolesdedevoirs.be

Une Ecole de Devoirs, c'est :

- un accueil accessible, selon les structures, aux enfants de 6 à 18 ans et dont la qualité est reconnue par un Décret;
- une équipe de professionnels qui travaillent sur base d'un projet pédagogique et d'un plan d'actions annuel, spécifiques à chaque lieu;
- un lieu accessible à tous, sans discrimination, qui s'adresse plus particulièrement aux enfants rencontrant des difficultés scolaires, sociales, économiques et/ou culturelles ou face à la maîtrise imparfaite de la langue française par leurs parents;
- un accueil indépendant des écoles.

Ecoles de Devoirs membres



www.ecolesdedevoirs.be



BRUXELLES



BRABANT
WALLON



HAINAUT



LIEGE



NAMUR
LUXEMBOURG